

**COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS**

Mercredi 14 octobre 2020 à 18h

Salle 1.3 Centre Louis Armand à Saint-Jean-de-Maurienne

Etaient présents :

PERNET Florian, DIDIER Jean, RAMBAUD Bruno, COVAREL Bernard, DOMPNIER Pascal, CHARVIN Colette, PICTON Marc, DAVID Eric, MICHEL Serge, CHARPIN Sandrine, FONTAINE Patrice, PICOT Anne-Marie, WYNS Bernard, DUPENLOUP Jacqueline, BORDAS Annie, ROLLET Philippe et COSTA Françoise.

Egalement présent et secrétaire de séance: Claire PINEL

Excusés : Philippe BASSO, NOVEL Yoann, BONNIVARD Pierre-Yves procuration à WYNS Bernard et HUSTACHE Christiane procuration à DAVID Eric

Date de convocation : 05 octobre 2020

Conseillers en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 19

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du 05 août 2020
- Délibération d'indemnités des élus
- Délibération de délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président du SIVAV pour la durée de son mandat
- Décision modificative n°2
- Rappel du fonctionnement du SIVAV et des subventions pour opération
- Partenariat Lorna BONNEL
- Point d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards
 - Hébergement :
 - Classement ministériel du Corbier
 - Remplacement d'Anaïs TRUCHET
 - Poursuite de l'action de la rénovation et procédure de restitution de subvention pour l'aide à la rénovation
 - Espace Valléen :
 - Retour de la rencontre élus 08 octobre 2020
 - Accompagnement à la candidature Espace Valléen 2021-2027
 - Activité Pleine Nature :
 - Tour des Aiguilles d'Arves
- Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du 05 août 2020

Colette CHARVIN souhaite rajouter deux points manquants :

- Philippe Basso excusé lors du Comité Syndical avait donné sa procuration à Florian Pernet, et Bernard Wyns excusé lors du Comité Syndical avait donné sa procuration à Pierre-Yves Bonnivard
- Indiquer également que Jean Didier n'avait pas pris part aux votes de l'élection du 2^{ème} Vice-Président

Décision : Sans autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération d'indemnités des élus

Le SIVAV aurait dû passer au titre de collectivité territoriale de plus de 10 000 habitants en 2017 lorsque la Communauté de Communes de l'Arvan, membre du SIVAV, a fusionné avec celle de Cœur de Maurienne. Cette démarche a été effectuée officiellement par la Trésorerie en janvier 2020. Dans ce cas, les taux d'indemnités actuellement de 12,2% de l'indice brut 1027 pour le Président et de 4,65% de l'indice brut 1027 pour les Vice-Présidents peuvent atteindre un maximum de 21,66% pour le Président et 8,66% pour les Vice-Présidents.

Colette CHARVIN précise qu'il s'agit de l'argent public et que pour percevoir une indemnité, les fonctions doivent être exercées de manière effective.

Décision : Après débat, il est décidé de garder les mêmes taux que les années précédentes, soient 12,2% de l'indice brut 1027 pour le Président (474,50€ brut/mensuel) et de 4,65% de l'indice brut 1027 pour les Vice-Présidents (180,85€ brut/mensuel). Les membres du Comité Syndical souhaitent que les Vice-Présidents établissent en fin d'année un bilan de leur investissement sur les premiers mois d'exercice afin de quantifier la charge de travail. Le sujet sera de nouveau présenté lors d'un futur Comité Syndical en 2021, accompagné de ses futurs éléments.

3. Délibération de délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président du SIVAV pour la durée de son mandat

En début de mandat, il peut être décidé de passer une délibération portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président du SIVAV pour la durée de son mandat. Pour les sujets suivants:

- Préparer, passer, exécuter les marchés et accords-cadres aux procédures adaptées
- Accepter les dons et legs
- Valider les rémunérations et tous frais divers de prestataires, honoraires
- Intenter des actions de justice et de défense
- Réaliser des lignes de trésorerie sur la base maximum de 100 000€
- Solliciter tous types de subventions investissement et fonctionnement
- Signer toute adhésion et renouvellement à différents organismes
- Signer les conventions diverses et les contrats avec les partenaires et les prestataires du Col de la Croix de Fer.

Décision : le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président du SIVAV pour la durée de son mandat.

4. Décision modificative n°2

Lors du vote du budget le 04 février 2020, deux erreurs sont survenues:

- En effet, l'excédent de d'investissement de 6 963€ a été reporté sur une ligne réservée pour les déficits (1068) et non les excédents (001).
- De même, les amortissements doivent être réaffectés aux chapitres de dépenses d'exploitation 042, dépenses d'investissement 040, de recettes d'exploitation 042 et de recettes d'investissement 040

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n°2.

5. Rappel du fonctionnement du SIVAV et des subventions pour opération

Le SIVAV est une collectivité qui crée les conditions nécessaires pour que nos membres travaillent ensemble. Pour cela, nous avons :

- Le Comité Syndical = organe délibérant. Il doit se réunir au moins une fois par trimestre
- Le Bureau = mission de coordination. Il doit se réunir une fois tous les deux mois
- Les Commissions = rôle consultatif, chargées d'étudier et préparer les décisions du Comité Syndical. Elles se réunissent autant que de besoin

Les opérations sont intégrées collectivement à une stratégie globale. Le SIVAV n'est pas un financeur pur. Ce point est un rappel à destination des communes qui ont tendance à venir voir le SIVAV avec un projet et dans le but de demander un financement. Les opérations que le SIVAV soutient techniquement et/ou financièrement sont intégrées à un plan d'action territorial.

Plusieurs membres du Comité Syndical expriment leurs difficultés par rapport aux différentes structures, ne sachant pas forcément « qui fait quoi et où transmettre leurs demandes ». Philippe ROLLET propose que le SIVAV soit un guichet unique d'orientation pour les différentes communes. Colette CHARVIN demande à ce que le règlement intérieur du SIVAV soit réellement appliqué et respecté au niveau des réunions de bureau.

Il est demandé au SIVAV d'éditer un document récapitulatif/explicatif, permettant d'éclaircir ses missions et celles des autres collectivités territoriales en charge du tourisme. Ce document aidera les communes à trouver l'interlocuteur adéquat. Le SIVAV se propose également d'être l'intermédiaire entre les différentes structures, si besoin.

6. Partenariat Lorna BONNEL

Lorna Bonnel est une sportive de haut-niveau en ski-alpinisme, habitant le territoire Arvan-Villards. Le SIVAV a soutenu deux fois sa saison sportive en 2017/2018 et 2019/2020, à hauteur de 5 000€ par saison.

Claire PINEL a porté à connaissance la lettre de remerciement de Lorna Bonnel, lettre dans laquelle la sportive demande la poursuite du partenariat

Philippe ROLLET est favorable pour soutenir le sport, miser sur un sportif « Elite » tous sports confondus et ne pas se cantonner au SIVAV. Jacqueline DUPENLOUP est favorable à une aide concernant Lorna BONNEL parce qu'elle a un niveau sportif très élevé, que c'est « une femme » et qu'elle habite sur le territoire. Marc PICTON et Bruno RAMBAUD demandent à ce que les critères d'attribution soient recadrés.

Décision : Après débat, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la subvention de 5 000€ pour Lorna BONNEL pour la saison 2020/2021. Il est demandé qu'au prochain Comité Syndical, un cahier des charges redéfinissant les notions d'attribution, soit présenté.

7. Actualités - Hébergement

• Classement ministériel

Suite à l'audit passé en juillet 2020, le renouvellement de l'agrément du Classement ministériel a obtenu un avis favorable. Anaïs TRUCHET est la titulaire de cet audit et Yannick MOTTARD (Maison des Propriétaires de la Toussuire) la suppléante. L'Audit est rattaché à la structure et non à la personne, le SIVAV pourra donc continuer les visites du Classement Ministériel en l'absence d'Anaïs Truchet. En 2020, une cinquantaine de visites a été effectuée sur l'ensemble du territoire et environ vingtaine visites vont être programmées cet automne. En parallèle, l'Office de Tourisme du Corbier souhaite passer l'Audit afin de pouvoir procéder aux visites du Classement Ministériel. Un rendez-vous leur a été demandé auprès de l'Office de tourisme du Corbier (directeur et chargé de mission hébergement), afin de coordonner les deux structures sur les tarifs de visite notamment.

Eric DAVID informe que sur la commune de Saint-Jean-d'Arves, le paiement de la taxe de séjour va être attribué au réel à partir du 1^{er} janvier 2021.

• Remplacement Anaïs TRUCHET

Dans le cadre du remplacement d'Anaïs Truchet, l'offre de candidature a été diffusée du 06 août au 05 octobre 2020. Le SIVAV a reçu 18 candidatures, 4 personnes ont été entendues en entretien. Le choix du comité de sélection s'est posé sur deux candidatures : Alexia Guilbard et Oriane Montant. Deux candidatures aux profils différents mais travaillant toutes les deux dans le secteur du tourisme. Le remplacement d'Anaïs Truchet débutera entre le 01 et le 15 novembre 2020. Une période de tuilage est programmée afin que la remplaçante d'Anaïs Truchet soit formée aux différentes missions de son poste.

A l'heure de la rédaction du compte rendu, nous vous informons que Mme Alexia Guilbard a répondu favorablement à la demande de poste.

- ***Poursuite de l'action de rénovation***

La dernière commission de l'année est prévue le 15 octobre 2020. Le SIVAV aura validé 19 dossiers sur l'année 2020. A ce jour, nous n'avons aucune information quant à une éventuelle poursuite de la démarche en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'incertitude est due aux élections régionales prévues en mars 2021, (ou d'un éventuel report) et des subventions débloquées liées à la crise du Coronavirus.

Deux propositions s'offrent au Comité Syndical :

- Le maintien de la rénovation avec une enveloppe de 25%
- L'arrêt de l'opération

Le cahier des charges des critères de sélection doit être amélioré afin de répondre au mieux aux attentes des propriétaires particuliers et des touristes. Florian PERNET demande s'il est possible d'intégrer un critère de rénovation énergétique.

Décision : Compte-tenu du succès rencontré par l'opération sur ces deux années, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la poursuite de l'opération sur l'année 2021.

8. Actualités Espace Valléen

- ***Retour sur la rencontre élus du 08 octobre 2020 du réseau Espace Valléen***

Dans le cadre du réseau des Espaces Valléens, les techniciens de chaque territoire se retrouvent deux fois par an.

Il est organisé une fois par an, une rencontre entre techniciens accompagnés de leurs élus respectifs. La rencontre a eu lieu le 08 octobre 2020. Sandrine Charpin, Serge Michel et Claire Pinel étaient présents.

La réunion avait plusieurs objectifs :

- que les nouveaux élus s'approprient le programme
- qu'ils rencontrent les élus nationaux et régionaux intégrés au programme
- qu'ils puissent se rencontrer, discuter, échanger sur leurs opérations
- qu'ils prennent connaissance du futur programme 2021-2027

Il était important que le SIVAV soit représenté lors de cette journée. Une centaine de personnes était présente (Préfet, élus régionaux, représentants européens, élus et techniciens des 35 territoires, tous les partenaires du programme)

Cette journée s'est déroulée en deux temps, un temps d'information le matin et un temps d'échanges et de réflexion l'après-midi sous forme d'ateliers de travail.

Comme indiqué en août 2020, l'organisation du futur programme est le suivant :

- Validation des lignes budgétaires en décembre 2020 par les financeurs (Europe, Etat et Région)
- Appel à candidature de janvier 2021 à mai 2021
- Les thématiques seront : attractivité du massif, changement climatique, environnement, biodiversité, tourisme durable, mobilité/transport, hébergement, filière bois, risques naturels...

L'ensemble des documents qui ont été partagés en plénière se trouvent sur le lien suivant : <http://www.collecti.cc/reseau-espaces-valleens/?Journées>

- **Accompagnement à la candidature Espace Valléen 2021-2027**

La société ALPA CONSEIL a été retenue pour nous accompagner dans notre candidature. Le calendrier d'intervention est le suivant:

- Appropriation de notre territoire
- Entretiens programmés d'ici le mois de décembre
- Formalisation d'un scénario cadre d'ici la fin du mois de décembre 2020 (ciblage des thématiques et actions attendues) et détermination des éléments de portée « individuelle », « interco » ou « inter-EV »
- Consolidation, formalisation d'ici mai 2021

La forte fréquentation de cet été est une aubaine pour identifier les forces et faiblesses du territoire. La stratégie touristique doit être intégrée dans son ensemble et non une stratégie ex-nihilo ou de tourisme hors-sol.

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le recrutement d'Alpa Conseil et le calendrier présenté.

9. Actualités Espace Valléen

- **Tour des Aiguilles d'Arves**

Le dossier de demande de subvention a été déposé par le SIVAV pour l'ensemble des partenaires institutionnels et signalé comme complet en septembre 2020. Après échanges avec le financeur et afin d'alléger la procédure, il semble nécessaire que le SIVAV soit chef de file dans l'organisation technique du projet mais également sur le volet financier. Le SIVAV assurera le lancement et le suivi des marchés publics. L'ensemble des opérations sera organisé techniquement et financièrement par le biais d'une convention de mandat. L'objectif étant de réunir les partenaires en vue d'une présentation et de lancer les premiers travaux en 2021.

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

Madame COSTA Françoise informe les membres du Comité Syndical que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards, sont en train de travailler techniquement ensemble afin d'établir des projets communs en lien avec le tourisme et les activités de pleine nature.

Jacqueline DUPENLOUP souhaite présenter au SIVAV le schéma directeur des Activités de Pleine Nature du territoire de Belledonne, territoire jouxtant le territoire du SIVAV par la vallée des Villards. Ce schéma directeur propose la création d'un camp de base (pôle de sports de nature) sur les Villards. Ce pôle fait partie des 14 futurs camps de base de Belledonne.

10. Questions diverses

- ***Informations générales sur le SIVU de l'Ouillon***

Bernard COVAREL et Eric DAVID présentent l'avancée des discussions et des décisions prises par les élus des communes de Saint-Jean-d'Arves, de Saint-Sorlin-d'Arves, de Villarembert et de Fontcouverte-La Toussuire concernant la création du futur Office de Tourisme Intercommunal des Sybelles. La création de cet Office de Tourisme Intercommunal sera effective entre janvier et février 2021.

- ***Etude d'opportunité sur un hébergement d'altitude sur la commune de Saint-Alban-des-Villards***

L'étude a rendu un avis positif, étude financée à 100% par la Région. La question est posée, à savoir si la commune souhaite poursuivre par une étude de faisabilité.

La commune de Saint-Alban-des-Villards doit se réunir le 06 novembre 2020 pour décider de la suite à donner à l'étude d'opportunité. Madame Jacqueline DUPENLOUP informera le SIVAV de la réponse.

- ***Tour de l'Avenir:***

Le SIVAV s'est acquitté en juillet 2020, de la somme de 30 000€ envers la société PROMO EVENT, en charge de la production TV de l'épreuve.

Suite à l'annulation du Tour de l'Avenir, la question est posée par rapport à cette dépense. Philippe Colliou, responsable de l'évènement, propose deux solutions :

- Un remboursement total
- Un transfert de la somme sur un report de l'évènement en 2021

Décision : Après un vote, le Comité Syndical décide à la majorité de demander un remboursement en intégralité de la somme de trente mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président
Bernard COVAREL

